

EDITION RESERVEE AUX ADHERENTS DU SYNDICAT PARISIEN DES AGENTS DE LA SECURITE SOCIALE ET DES ORGANISMES SOCIAUX C.F.D.T. (C.F.T.C.) — 26, rue de Montholon - PARIS-9<sup>e</sup>

N° 4 — DECEMBRE 1967.

PRIX: 0,20 F.

## *Le droit au travail pour tous*

### UNE NÉCESSITÉ VITALE

● Depuis 1958 un Pouvoir fort tient les rênes du pays.

Ces rênes écorchent surtout les mâchoires des travailleurs. Le pays est plus grand, plus riche !!! Nous en acceptons l'augure ; mais alors les statistiques mentent. Lorsque l'on sait qu'elles sont officielles, on est en droit de penser que les princes qui nous gouvernent mériteraient d'être cloués au pilori pour leurs propos trompeurs.

● Les chiffres sont lassants, mais hélas aussi parfois très éloquents. En voici quelques-uns :

Octobre 1958 : 190 000 personnes sans emploi.  
Octobre 1964 : 230 000 personnes sans emploi.  
Octobre 1966 : 300 000 personnes sans emploi.  
Septembre 1967 : 331 822 personnes sans emploi.  
Octobre 1967 : 369 106 personnes sans emploi.

● Quand le Gouvernement prendra-t-il ses responsabilités dans le domaine de l'emploi. Nous ne sommes ni contre la modernisation, ni contre un regroupement des entreprises, à la condition essentielle que les travailleurs et leurs familles n'en soient pas les seules victimes.

- *Création d'emplois nouveaux dans les régions en perte de vitesse.*
- *Retour aux 40 heures par semaine sans perte de salaires.*
- *Diminution de l'âge du départ à la retraite.*

Voilà trois thèmes que défend la C.F.D.T. et qui permettraient de résorber le chômage. Dans ce domaine comme dans d'autres (ordonnances concernant la Sécurité Sociale) le patronat veut être le maître absolu et le salarié doit subir un véritable esclavage moderne. **CELA DOIT CHANGER.**

Nos organismes ne sont pas encore touchés par le problème de l'emploi. Le chômage ne sévit pas chez nous. Cependant nous devrons, à compter de 1968, cotiser aux ASSEDIC (*Caisse privée d'assurances chômage instituée en 1959 par accord paritaire entre syndicats ouvriers et patronaux*).

Vous êtes syndiqués ! bravo, mais faites comprendre à vos collègues de travail qui restent encore isolés que pour défendre leur sécurité d'emploi, il est indispensable de se grouper.

Dites-leur de rejoindre l'organisation syndicale de leur choix. **LE SYNDICALISME PERMET DE MANGER SON PAIN DEBOUT ET NON A GENOUX.** La C.F.D.T. les attend...

Emile MARTINON.

# LE 34<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

## ◆ UN REGARD NEUF SUR LE 34<sup>e</sup> CONGRÈS

« Il peut être dangereux d'envoyer un tout jeune militant dans un congrès — surtout confédéral — cela peut le troubler, voire le décevoir du Syndicalisme », a pu me dire une responsable de notre Fédération, qui me demandait mes impressions à la fin du 34<sup>e</sup> Congrès Confédéral d'ISSY-LES-MOULINEAUX. Troublé ? Déçu ? Certes non, et bien au contraire, la plus grande instance de notre Centrale m'a beaucoup apporté, beaucoup enrichi...

Une salle immense, un bon millier de Congressistes qui écoutent un orateur, ou qui ne l'écoutent pas, profitant d'un répit pour bien « lécher » leurs propres interventions qui ne sauraient tarder, ou encore pour confronter un point de vue avec un camarade qu'on n'a pas vu depuis longtemps, des tonnerres d'applaudissements ressoudant tout le monde pour un instant, des idées abandonnant la grande salle et préférant emprunter le chemin tortueux des couloirs pour effectuer un travail efficace : le Congrès, c'est tout cela qui m'a sauté à la face avec ce prodigieux caractère typiquement français plein de générosité, d'ardeur et de gentil désordre.

Quelques moments m'ont cependant plus particulièrement frappé :

— *Les interventions des grands ténors, bien sûr (duel Gilbert DECLERCQ - Edmond MAIRE : pour ou contre le contre-plan).*

— *La réponse d'Eugène DESCAMPS, pleine de fermeté, apportant des éclaircissements sur l'unité d'action C.F.D.T.-C.G.T., la politique, la nécessité de définir notre doctrine et de consolider notre personnalité. Mais c'est avant tout le souci de répondre à tous, surtout aux plus humbles, la tendresse — l'amour, oserai-je dire — émanant de l'intervention de notre Secrétaire Général qui m'ont profondément ému (m'ont beaucoup plu également la simplicité, la réelle camaraderie des dirigeants que j'ai pu approcher).*

— *Les nombreuses prises de paroles des jeunes et plus particulièrement le brillant exposé de Jean KASPAR, secrétaire général de la Fédération des Mineurs.*

— *Le Viêt-nam qui, d'une façon générale, a surtout été évoqué par les femmes trop peu nombreuses dans ce Congrès.*

Il est très exaltant de se sentir pris dans cet énorme mouvement d'hommes de bonne volonté représentant des centaines de milliers de travailleurs qui veulent, qui conçoivent, qui construisent une société meilleure, une civilisation où l'Homme sera enfin LIBRE et RESPONSABLE.

T. D.

## ◆ IMPRESSIONS DE CONGRÈS (par un ancien)

Quelques-uns disent : « encore un ». Peu importe le nombre !

Les années passent... Et celui-là comme tous les autres, a marqué par sa qualité, ses faits saillants, son dynamisme.

— Jeunes d'âge et jeunes d'âme — au coude à coude, au cœur à cœur, dirons-nous, pour un même combat.

— La vie avec ses joies profondes de découvrir chez les autres ce même élan, cette même foi de volonté, volonté d'arriver à percer, à entraîner les autres.

— La vie avec ses peines de découragement, d'abnégation, de souffrance, de tristesse. Ceux de tous les horizons et de toutes les professions qui subissent dans leur chair les contraintes des tenants du capitalisme policier.

Et tout cela — personne — nul être au monde ne peut remplacer cette leçon par laquelle, nous autres, venus de la base, nous repartons vers nos ateliers, nos bureaux avec dans nos yeux un même aspect de l'Avenir.

Pour Un, pour les Autres, pour Tous les Autres.

G. B.

## DEUX LIVRES DE BASE

### Le syndicat dans l'entreprise

Hubert LESIRE-OGREL, de la Fédération C.F.D.T. des services, dirigea pendant dix ans le service juridique confédéral.

En ouvrant ses archives, en nous faisant profiter de son expérience et de sa compétence, il nous donne ici un ouvrage de tout premier ordre, et que tout militant doit posséder.

On y trouve les différents aspects de la lutte pour la reconnaissance à la base du syndicalisme reconnu pourtant au niveau le plus élevé (Conseil Economique ou Plan).

Les réalités quotidiennes montrent le courage qu'il faut pour militer, pour s'intéresser aux autres, pour permettre simplement aux syndicats de survivre. Bien connaître les difficultés que l'on peut rencontrer c'est déjà les amoindrir.

— (Un volume de 144 p., 6 F, collection Société - Editions du Seuil - Toutes librairies et Librairie Confédérale).

### La vie sociale dans l'entreprise

Michel LANNOYE, journaliste social, est l'auteur de cet ouvrage :

L'entreprise n'est pas qu'un assemblage de machines, de matières et de capitaux. Le travailleur, qui engage ses conditions d'existence et celles de sa famille, veut y être considéré comme une personne libre et responsable.

Comment peut-il se situer dans la vie sociale ? Qui sont les délégués du personnel ? Comment fonctionne le Comité d'entreprise ou le Comité d'Hygiène et de Sécurité ? Quelles sont les activités et œuvres sociales de l'entreprise ? Quelle place tient l'entreprise dans la région ? Autant de questions auxquelles l'auteur apporte des éléments essentiels de réponse.

A tous ceux et celles qui veulent agir, qui veulent exercer une responsabilité à la mesure de leurs moyens dans cette vie sociale, il suggère des idées, indique des pistes.

Le livre précise, en outre, « ce que vous devez savoir » sur l'inspection du travail, les conseils de prud'hommes, le congé-éducation et sur beaucoup d'autres institutions ou réalisations sociales.

— (Un volume de 144 p., 6,90 F, collection Réalisations - Editions Ouvrières - Toutes librairies et Librairie Confédérale).

# ECHOS DES CAISSES

## A LA C.R.V.

La Caisse Nationale Vieillesse des Travailleurs Salariés (Agence de Paris) a vu se dérouler son premier Conseil d'Administration.

A propos, comment se compose donc ce Conseil d'Administration ?

Les Ordonnances du 21 août 1967 sur la Sécurité Sociale nous apprennent qu'il comprend :

— pour moitié, des représentants des assurés désignés par les Organisations Syndicales Nationales de Salariés, les plus représentatives,

— pour moitié, des représentants des employeurs désignés par les Organisations Professionnelles Nationales d'Employeurs les plus représentatives.

Soit, en clair :

du côté salarié : 2 C.F.D.T. - 3 C.G.T. - 2 C.G.T.F.O. - 1 C.G.C. - 1 C.F.T.C. (maintenue).

du côté employeur : 9 C.N.P.F.

Le Conseil est dirigé par le Président : M. MARETTE, du C.N.P.F., élu par le bloc formé des 9 patrons + 2 F.O. + 1 C.G.C. + 1 C.F.T.C. (maintenue).

*Nous déplorons une élection où certaines voix ouvrières s'associent avec le C.N.P.F. dont le but essentiel est le démantèlement de la Sécurité Sociale.*

A noter que le Vice-Président qui devait obligatoirement être choisi dans un autre collège que celui auquel appartenait le Président (donc parmi les salariés), est un représentant F.O. qui a été élu par les voix patronales.

De ces élections nous ne voulons pas tirer de conclusions, elles s'imposent !

Qu'il nous soit permis cependant de saluer le courage de nos Administrateurs devant la tâche ingrate qui les attend. Ils sont tous les deux de grands militants :

— l'un, M. Roger Gillot, ex-administrateur de la Caisse Régionale Vieillesse, est au courant de tous les problèmes de l'Organisme et des employés. C'est dire qu'il connaît bien le personnel de la Caisse Vieillesse ;

— le second, M. Maurice BRUGERRE, est l'ex-Président de la Commission Paritaire Nationale, il est le mieux placé pour discuter de tous les problèmes qui se poseront pour le personnel de notre Caisse. Il connaît aussi fort bien les questions « Vieillesse » puisqu'il est l'ancien Président de la Caisse Régionale Vieillesse d'Orléans.

Grâce à la compétence de nos deux Administrateurs C.F.D.T., nous savons que le personnel sera défendu pied à pied. Ils l'ont déjà prouvé dès la première réunion du Conseil d'Administration. Bien que se trouvant dans l'opposition, ils ont su faire réfléchir le Conseil sur l'absence de précisions et de textes d'application des Ordonnances, notamment en matière de Comité d'Entreprise à la Caisse Nationale Vieillesse.

Ils ont devant eux quatre années de lutte et de travail acharné avec pour but de rendre la Sécurité Sociale aux salariés.

Nous espérons, avec eux, qu'ils trouveront auprès du personnel tout l'appui et la confiance qui sera nécessaire pour mener à bien leur tâche.

## A LA C.P.C.

### Une revendication aboutit grâce à un préavis de grève

En effet, depuis longtemps déjà, un groupe d'agents travaillant sur machines à adresse (adressographes...) revendiquait le coefficient 141 (actuellement coef. 138).

La revendication était motivée par les nouvelles techniques que devaient assimiler et pratiquer ces agents pour la mise en place de nouvelles machines.

La Direction s'étant à plusieurs reprises opposée au déblocage du coefficient, les organisations syndicales C.F.D.T. et C.G.T. en parfait accord avec le groupe d'agents ont eu recours à la grève !

Le simple dépôt du préavis de grève a fait plier la Direction. Il suffit de vouloir pour pouvoir...

## A LA C.P.P.O.S.S.

### La cantine

A la rentrée, le personnel de la C.P.P.O.S.S. a eu la désagréable surprise d'apprendre qu'à toutes les augmentations qu'il subissait par ailleurs, allait s'ajouter celle du prix de repas à la cantine.

Celui-ci coûte désormais 4,80 F. Compte tenu de la participation du Comité d'Entreprise (55 centimes), il reste à la charge de chacun 4,25 F plus la boisson.

Mais, dès avant les vacances, le projet d'augmentation aussitôt connu, les trois organisations syndicales avaient décidé en commun d'adresser une lettre à M. le Président du Conseil d'Administration — lettre dont copie fut adressée à chaque Administrateur — demandant que l'employeur prenne à sa charge, à titre d'avantage social, 25 % du prix du repas.

Cette revendication était motivée par le fait que, si la position géographique de la C.P.P.O.S.S. présente certains avantages, surtout pour nos prestataires, elle désavantage par contre le personnel comparativement aux camarades des Caisses parisiennes sous le rapport du prix des denrées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Nos administrateurs ont été, semble-t-il, favorables à cette demande. Pourtant l'accord n'a pu être réalisé et nous sommes, depuis, sans nouvelles.

Affaire à suivre...

## A LA C.A.F.

### « ELECTRONIQUE »

Le 24 octobre 1967, s'est tenue la première réunion d'information entre la Direction et les Délégués du Personnel et du Comité d'Entreprise. Ces réunions avaient été demandées par Michel AVOCAT, notre ex-administrateur C.F.D.T. du Personnel.

## ORGANISMES « SOCIAUX » !!!

Est-il vrai qu'une Caisse a licencié une employée, handicapée physique, après 5 mois et 29 jours de présence dans l'organisme afin de ne pas la titulariser ?

Si vous avez connaissance de faits semblables, n'hésitez pas ! La Section C.F.D.T. de votre Caisse vous aidera à réparer de telles injustices.

# ECHOS DES CAISSES (suite)

L'ELECTRONIQUE, qui s'insère dans l'Organisme, bouleversera profondément les méthodes de travail, la structure interne de la C.A.F. Nous sommes tous concernés, Employés et Cadres et nous ne pouvons qu'adhérer à un courant de progrès qui doit nous rendre plus efficient vis-à-vis du public. Mais quelles seront les conséquences pour le Personnel ?

A cet effet, notre délégation a posé les questions suivantes :

a) Recherche d'une politique globale du Personnel, c'est-à-dire :

- Information complète, aussi claire que possible des cadres et des employés ;
- orientation, sélection, formation ;
- politique de promotion individuelle et collective ;
- reclassements éventuels judicieux et rationnels.

b) L'Electronique absorbant un gros volume des tâches administratives, il y a nécessité de transférer le personnel éventuellement disponible vers des secteurs de contact avec les allocataires (accueil, information, permanences administratives, etc.).

CAR NOUS ESTIMONS QUE LA DECENTRALISATION FUTURE DE LA CAISSE NE RESOUDRA PAS TOUS LES PROBLEMES, TANT S'EN FAUT.

NOUS PRENONS ACTE de la réponse de notre nouveau Directeur Général, à savoir :

- qu'il associerait largement le personnel et les organisations syndicales à l'élaboration d'une politique dynamique,
- qu'il entendait constituer une Commission mixte d'étude.

## A LA CAISSE RÉGIONALE

### Encore une injustice à réparer

...EN COURS

Nous attendons l'application d'une décision de la Section Régionale Paritaire concernant une injustice à l'égard d'un groupe d'agents « vérificateurs de commandes de produits pharmaceutiques ». « DECISION »

1<sup>o</sup> sous l'empire de l'ancienne classification, les vérificateurs de commandes de produits pharmaceutiques étaient rémunérés sur la base du coefficient 200.

2<sup>o</sup> qu'en application du préambule de la classification prévue par l'avenant du 10 juin 1963 modifié par celui du 17 juillet 1963, le passage de l'ancienne classification à la nouvelle doit s'effectuer par simple lecture du tableau de concordance, en se référant dans tous les cas au coefficient acquis au 31 mars 1963.

#### CONSTATANT

3<sup>o</sup> que ledit tableau attribue le nouveau coefficient 148, voire 152, aux agents titulaires de l'indice 200.

#### ESTIME

à l'unanimité que les vérificateurs de produits pharmaceutiques auraient dû être reclassés au minimum au coefficient 148 à compter du 1<sup>er</sup> avril 1963.

## Qui veut-on duper ?

2% de baisse = 2 à 8% d'augmentation

Tel est le problème qu'il faut tenter de résoudre!

MONSIEUR LE MINISTRE, nous ne pouvons tolérer un tel scandale ! Vous ne tenez même pas vos promesses. C'est 3 % de baisse qui étaient promis, et non 2 %.

Lors de la sortie des ordonnances concernant la SECURITE SOCIALE, le Ministre des Affaires « SOCIALES » faisait claironner que les produits pharmaceutiques baisseraient de 3 %.

Par contre, dans le même temps, certain trust pharmaceutique diffusant des médicaments de grande consommation était autorisé à majorer ses prix de 2 à 8 % !

De plus, le ticket modérateur (somme restant à notre charge après remboursement par la Sécurité Sociale) passe de 20 à 30 %.

COMMENT S'Y RETROUVER ? Et surtout quel est le résultat ?

Nous allons tenter de prendre quelques exemples :

Date	Produit	Prix coûtant	Remboursé à	Ticket modérateur	Augmentation
Juin 1967	X.	8,50	80 %	1,70	
Novembre 1967	X. (+ 5 %)	8,888	70 %	2,66	+ 56,47 %
Juin 1967	Y.	10,00	80 %	2,00	
Novembre 1967	Y. (— 2 %)	9,80	70 %	2,94	+ 47,00 %

Les travailleurs aux bas salaires et chargés de famille hésiteront à faire venir le médecin car la note sera lourde à payer.

Accepter que le plus faible soit brimé, nous ne pouvons l'admettre. C'est la raison pour laquelle les vrais syndicalistes dénoncent cette parodie de baisse et luttent de toutes leurs forces pour l'abrogation des ordonnances de régression sociale.